

Amarsada

ISSN : 3037-5592

Éditeur : Cour administrative de Marseille

2026/1

Justiciabilité des décisions de refus de classement au travail pénitentiaire et de refus d'affectation sur un poste de travail

🔗 <https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=935>

Référence électronique

« Justiciabilité des décisions de refus de classement au travail pénitentiaire et de refus d'affectation sur un poste de travail », *Amarsada* [En ligne], 2026/1, mis en ligne le 09 avril 2026, consulté le 01 juin 2026. URL : <https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=935>

Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 4.0



DÉCISION DE JUSTICE

CAA Marseille, 6e - N° 25MA02000 - 24 novembre 2025

RÉSUMÉ

Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 4.0

- 1 Il résulte des dispositions de l'article L. 412-5 du Code pénitentiaire, issues de la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, et des dispositions de l'article R. 412-18 du même code, pris pour l'application de cette loi, que les décisions de refus de classement au travail pénitentiaire et les décisions de refus d'affectation sur un poste de travail constituent, quel qu'en soit le motif, des décisions susceptibles de faire l'objet d'un recours contentieux.

INDEX

Mots-clés

détenus, refus de classement au travail pénitentiaire, refus d'affectation sur un poste de travail, C+

Rubriques

Service public pénitentiaire